

## RÉSISTER AU POUVOIR INJUSTE

# L'initiative des monarchomaques

Le mouvement qui a abouti à la naissance des Églises de la Réforme s'est développé à une époque où politique et religion étaient étroitement mêlées. En recomposant la carte religieuse de l'Europe, la Réforme a, en quelque sorte, posé la question de la légitimité de tout pouvoir.

Le terme « monarchomaque » (ou « publiciste ») désigne un mouvement de pensée théologique et politique qui théorisa un droit de résistance au pouvoir injuste. L'effet dévastateur de la Saint-Barthélemy en 1572 joua un rôle décisif dans son essor. Que faire quand un gouvernement légitime se comporte en tyran ? Les protestants se mirent au travail pour élaborer une théorie politique structurée de la résistance.

Ils furent influencés notamment par la pensée de Calvin. Celui-ci considère qu'au-delà de la nécessité, l'autorité temporelle a une mission pédagogique : inculquer un vivre ensemble. C'est à l'aune de la Loi de Dieu, révélée à Moïse au Sinaï, que pourra être évalué le pouvoir politique et elle aidera les croyants à discerner ce qui est juste. Calvin envisage la possibilité de s'élever contre « *la trop grande cupidité et licence des rois* ». Il refuse cependant ce droit de résistance aux individus à titre privé mais juge légitime que des institutions qui représentent le peuple possèdent la responsabilité constitutionnelle de limiter le pouvoir royal. Calvin ouvrit une brèche... Les monarchomaques s'y engouffrèrent.

## TROIS OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Trois livres apportèrent une contribution décisive à ce mouvement : *Franco Gallia* publié en 1573 par le juriste François Hotman, *Du droit des magistrats sur leurs sujets* écrit en 1574 par le théologien Théodore de Bèze et *Vindiciae contra Tyrannos* (1579)

dont l'auteur ne fut pas identifié avec certitude. L'œuvre de Théodore de Bèze est un véritable traité de l'insurrection légitime. Il affirme que tout pouvoir procède de Dieu qui le confie au peuple. Celui-ci le délègue à son tour au souverain. Parce que le pouvoir est fondé en Dieu, il est donc limité par les deux bornes de sa loi : la piété et la charité. Si ceux qui exercent le pouvoir dépassent ces bornes, il est permis de leur demander des comptes et de désobéir de manière passive. En cas d'échec, la tyrannie devient manifeste et le recours aux armes, dans certaines conditions, est possible. De Bèze pense la résistance de manière méthodique : il distingue le rôle du peuple, celui des magistrats « inférieurs » (ceux qui ont une responsabilité dans l'administration de la chose publique) et les magistrats « supérieurs » (ceux qui conseillent le roi, principalement à travers les États généraux).

## CONTRE-POUVOIR

Si le tyran est un usurpateur, chacun peut user des moyens à sa disposition pour l'arrêter. Mais s'il est arrivé légalement au pouvoir, seuls les magistrats peuvent lui résister. Les magistrats « supérieurs » ont un rôle de contre-pouvoir, ils doivent faire en sorte que le roi exerce ses responsabilités. Dans le cas contraire, ils peuvent lever les armes contre lui et le déposer. De Bèze introduit une idée essentielle à propos de la résistance des magistrats « inférieurs » : leur pouvoir vient du serment qu'ils ont fait de protéger la loi. Ce serment induit des obligations mutuelles entre eux et le

roi : si ce dernier ne respecte plus le droit, les magistrats sont déliés de leur loyauté à son égard.

## RÉSISTANCE LÉGITIME

Dans leur ouvrage *Le droit de résister*, E. Fuchs et Ch. Grappe soulignent trois apports essentiels de la pensée des monarchomaques : « Elle introduit le concept de loi comme instance critique du pouvoir. Elle fonde le modèle politique sur la notion d'alliance héritée du domaine biblique et promise à une riche postérité dans toutes les théories du contrat. Elle confie la résistance éventuelle au souverain non pas à des individus isolés mais à la responsabilité d'institutions prévues à cet effet. L'idée d'un droit de résistance légitime et reconnu s'affirme ainsi. »



Laurence FLACHON,  
Pastore de l'Église protestante  
de Bruxelles-Musée (Chapelle royale)